



Lentueur de la successions

Par **annamariab13**, le **29/08/2013** à **12:21**

Bonjour,nous somme 3 frères et sœur + le nouveau mari de ma mère qui avons hérité de notre mère
les bien hérité son un appartement et de l'argent sur un compte bancaire nous somme passe devant le notaire qui nous a notifier l'héritage .
comme mon frère et a l'étranger et a donner plein pouvoir a ma sœur nous avons décider de ventre l'appartement et de partager les fruits de la vente et depuis cette décision de plus d'une année je n'ais plus de nouvelle de ma sœur et des transaction fête pour la vente de l'appartement quand j'appelle le notaire qui s'occupe de l'affaire qu'il ne peu rien me dire et faire sans ma sœur qui est majoritairement décidatrice que pui je faire pour activer les choses

Par **youris**, le **29/08/2013** à **20:19**

bjr,
pour terminer le traitement d'une succession, il faut l'accord de tous les héritiers donc à l'absence de l'accord d'un seul héritier, le notaire ne peut rine faire.
il appartient aux héritiers de sommer l'héritier taisant de prendre parti, c'est votre rôle et pas celui du notaire, sauf si vous lui donnez mission de le faire.
mais vous pouvez le faire et prendre conseil d'un avocat.
cdt

Par **annamariab13**, le **30/08/2013** à **10:00**

Merci de votre reponse